



**VIENS T'AMUSER
AVEC NOUS !**

UN STAGE MULTISPORT ASPTT NANCY C'EST QUOI ?

- ° plusieurs activités sportives différentes chaque jour
- ° un repas équilibré le midi (entrée/plat/dessert)
- ° un goûter donné chaque jour aux enfants
- ° une licence/assurance à la fédération ASPTT
- ° encadrement de qualité par des éducateurs diplômés

**STAGE MULTISPORTS,
VACANCES D'ÉTÉ 2019,
DE 8 À 13 ANS !**

ASPTT NANCY MEURTHE & MOSELLE

45-47 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
54000 NANCY
nancy@asptt.com --- 03.83.53.55.55
www.nancy.asptt.com

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 22 JUIN 2019

HORAIRES RENDEZ-VOUS :

LES RENDEZ-VOUS POUR L'ACCUEIL ET LA RESTITUTION DES ENFANTS :

Arrêts	Lieu	Matin	Soir
Quai de la bataille (face au cimetière du sud)	Parking, Avenue Paul Doumer, 54000 Nancy	8h45	17h30
Restaurant d'entreprise	12 boulevard Cattenoz, 54000 Villers-lès-Nancy	8h30	17h45

REPAS :

LES REPAS DU MIDI SONT PRIS RESTAURANT D'ENTREPRISE API OU SUR SITE SELON ACTIVITÉS.
LES GOÛTERS DE L'APRÈS-MIDI SONT ÉGALEMENT PRÉVUS.



**ASPTT NANCY
MEURTHE
& MOSELLE**
CLUB OMNISPORTS
cultivons vos envies

Activité : Stage Multisports Créneau : Lieu :

Création Renouvellement

TYPE DE LICENCE :
 Licence avec fédération Déléguataire : Licence sans fédération Déléguataire :
 Licence Déléguataire x Licence FSASPTT « PREMIUM » : 18 €
 Licence Evénementielle : 2 €

ETAT CIVIL DU PRATIQUANT :
 Mr Mme
 Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : .. / .. / ..
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Tél. domicile : .. / .. / .. / .. / .. / .. Tél. travail : .. / .. / .. / .. / .. / .. Mobile : .. / .. / .. / .. / ..
 Email (obligatoire) : _____ @ _____
 Réception de la licence par mail et des informations de votre activité sportive
 N°identifiant postier / Postier - Conjoint Postier - Enfants Postier - Retraité

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la Fédération.
 A _____ le ____ / ____ / ____ **Signature obligatoire**
 (du demandeur ou du représentant légal)

TARIFS	Stage	Adhésion	Assurance licence premium	TOTAL
Adhérent Asptt	147€			147€
Enfant de postier <small>N° identifiant obligatoire</small>	147€	30€		177€
Enfant extérieur	147€	30€	18€	195€

Possibilité de paiement en 3 fois. En cas de désistement, la somme de 32€ sera conservée.

Veuillez cocher les semaines choisies ci dessous. 30€ de réduction à partir de 2 semaines d'inscriptions.

<p>Pièces à joindre :</p> <input type="checkbox"/> Certificat médical en date du : <input type="checkbox"/> Certificat d'aisance aquatique <input type="checkbox"/> Règlement à l'ordre de l'Asptt Nancy	<p>Lieu RDV choisi</p> <input type="checkbox"/> Quai de la bataille <input type="checkbox"/> Villers-lès-Nancy	<p>Semaines choisies</p> <input type="checkbox"/> 8/07 au 12/07/19 <input type="checkbox"/> 29/07 au 2/08/19 <input type="checkbox"/> 15/07 au 19/07/19 <input type="checkbox"/> 19/08 au 23/08/19 <input type="checkbox"/> 22/07 au 26/07/19 <input type="checkbox"/> 26/08 au 30/08/19 <small>Minimum de 8 inscrits pour maintien de la semaine</small>
---	--	---

ACCORD DE LICENCE

INFORMATIQUE ET LIBERTES :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Sportive des ASPTT pour l'établissement des licences et adhésions sportives chaque saison. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service « système d'informations » de la Fédération Sportive des ASPTT. Ces données pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations.

CESSION DU DROIT A L'IMAGE :

- Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT.

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs) :

Je, soussigné (e) M ou Mme _____ représentant légal de _____ certifie lui donner l'autorisation de :
 - se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités
 - prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.
 J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. La personne à contacter en cas d'accident est :numéros de téléphone :
 Adresse e-mail :

ASSURANCE :

L'établissement d'une des deux licences FSASPTT permet à son titulaire de bénéficier des assurances « Responsabilité civile », « Assistance » et « Dommages corporels » souscrites par la FSASPTT. L'assurance « dommages corporels » est facultative mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « dommages corporels ». Le montant cette assurance compris dans le prix de la Licence FASPTT Prémiun est de 1,84 €. Il est de 0,35 € dans la licence événementielle. Si vous ne souhaitez pas cette assurance « dommages corporels », le montant de cette dernière sera déduit.
 Je soussigné (e) _____ reconnais avoir pris connaissance :
 - de la notice d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (**notice aussi disponible sur le site www.asptt.com**)
 - des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association)

Je satisfais à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

REFUS D'ASSURANCE « dommages corporels » :

En cas de refus de souscription de l'assurance « dommages corporels », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause. Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance « dommages corporels », il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la case ci-dessous :
 je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages Corporels ».